

AVENANT NUMÉRO 3

À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DANS LA COMMUNAUTÉ D'ABITIBIWINNI POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2028

- ENTRE :** LE CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI,
représenté par la cheffe
(ci-après appelé le « Conseil »)
- ET :** SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,
représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
(ci-après appelé le « Canada »)
- ET :** LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable
des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre
responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne,
agissant respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le
secrétaire général associé aux Relations avec les Premières Nations et les
Inuit et le secrétaire général associé aux Relations canadiennes (ci-après
appelé le « Québec »)
- (ci-après collectivement appelés les « Parties »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les Parties ont conclu, le 24 septembre 2018, l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinni pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028 (ci-après appelée l'« Entente »);

ATTENDU QUE, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin de soutenir la stabilisation de la prestation des services policiers;

ATTENDU QUE cette modification vise notamment à augmenter le budget opérationnel du Corps de police d'Abitibiwinni à partir de l'exercice financier 2022-2023;

ATTENDU QUE cette modification vise également à accorder une contribution supplémentaire relative à l'ajout de deux (2) policiers additionnels pour la prestation des services policiers;

PAR CONSÉQUENT, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le paragraphe 2.1.2 de l'Entente est remplacé par ce qui suit :
 - 2.1.2 Le corps de police est constitué, pour l'exercice financier 2018-2019, d'un effectif minimum de quatre (4) policiers (postes équivalents temps complet). À compter de l'exercice financier 2022-2023 et pour les suivants à la présente entente, le corps de police sera constitué d'un effectif minimum de six (6) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police.

Le corps de police est assisté, dans son travail, par le personnel de soutien requis.

4. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :

- b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :
 - 500 000 \$ pour l'exercice financier 2018-2019;
 - 513 750 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;
 - 566 878 \$ pour l'exercice financier 2020-2021, dont un montant maximum de 39 000 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;
 - 647 435 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, dont un montant maximum de 105 040 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;
 - 926 155 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;
 - 951 624 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;
 - 977 794 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;
 - 1 004 683 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;
 - 1 032 312 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;
 - 1 060 701 \$ pour l'exercice financier 2027-2028;
- totalisant 8 181 332 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

5. Les sous-paragraphe 4.2.2 e), f), g), h), i) et j) de l'Entente sont remplacés par les suivants :

- e) Pour l'exercice financier 2022-2023 :
 - 481 601 \$ pour le Canada;
 - 444 554 \$ pour le Québec.
- f) Pour l'exercice financier 2023-2024 :
 - 494 844 \$ pour le Canada;
 - 456 780 \$ pour le Québec.
- g) Pour l'exercice financier 2024-2025 :
 - 508 453 \$ pour le Canada;
 - 469 341 \$ pour le Québec.
- h) Pour l'exercice financier 2025-2026 :
 - 522 435 \$ pour le Canada;
 - 482 248 \$ pour le Québec.
- i) Pour l'exercice financier 2026-2027 :
 - 536 802 \$ pour le Canada;
 - 495 510 \$ pour le Québec.
- j) Pour l'exercice financier 2027-2028 :
 - 551 565 \$ pour le Canada;
 - 509 136 \$ pour le Québec.

6. Les exercices financiers de 2022-2023 à 2027-2028 de l'Annexe A de l'Entente sont remplacés par l'Annexe A jointe au présent avenant.

7. Le paragraphe 4.5.1 est remplacé par le suivant :

4.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :

- a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, le Conseil peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19, à condition que le financement ait été avancé et que le Conseil propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, le Conseil doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;
- b) L'avis doit décrire comment le Conseil prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;
- c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 4.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 4.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à

l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec.

8. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.
9. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.
10. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.
11. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,


LA CHEFFE

14 Mars 2023
signé le

POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,

Malone, Daniel Digitally signed by Malone,
Daniel
Date: 2023.03.06 12:12:54 -04'00'

LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM
PROGRAMMES DES SERVICES DE POLICE
AUTOCHTONES
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,

LE SOUS-MINISTRE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

signé le

et

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS
ET LES INUIT

signé le

et

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS CANADIENNES

signé le

**Annexe A
Budget du corps de police**

Revenus pour l'exercice financier 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinini

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	481 601,00 \$
Gouvernement du Québec	444 554,00 \$
Sous-total – En espèce	926 155,00 \$
Total du financement gouvernemental	926 155,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	926 155,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinini

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	5 185,00 \$	4 786,00 \$	0,00 \$	9 971,00 \$
Coûts des installations policières	18 147,00 \$	16 751,00 \$	0,00 \$	34 898,00 \$
Dépenses administratives	37 184,00 \$	34 323,00 \$	0,00 \$	71 507,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	31 110,00 \$	28 716,00 \$	0,00 \$	59 826,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	6 913,00 \$	6 382,00 \$	0,00 \$	13 295,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	3 889,00 \$	3 589,00 \$	0,00 \$	7 478,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	12 962,00 \$	11 965,00 \$	0,00 \$	24 927,00 \$
Équipement policier	10 802,00 \$	9 971,00 \$	0,00 \$	20 773,00 \$
Formation et recrutement	7 346,00 \$	6 780,00 \$	0,00 \$	14 126,00 \$
Frais juridiques	1 728,00 \$	1 596,00 \$	0,00 \$	3 324,00 \$
Honoraires professionnels	2 592,00 \$	2 393,00 \$	0,00 \$	4 985,00 \$
Organes directeurs de la police	1 296,00 \$	1 197,00 \$	0,00 \$	2 493,00 \$
Salaires et avantages sociaux	340 373,00 \$	314 191,00 \$	0,00 \$	654 564,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	2 074,00 \$	1 914,00 \$	0,00 \$	3 988,00 \$
Sous-total – En espèce	481 601,00 \$	444 554,00 \$	0,00 \$	926 155,00 \$
Dépenses totales :	481 601,00 \$	444 554,00 \$	0,00 \$	926 155,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinni

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	494 844,00 \$
Gouvernement du Québec	456 780,00 \$
Sous-total – En espèce	951 624,00 \$
Total du financement gouvernemental	951 624,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	951 624,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinni

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	5 327,00 \$	4 918,00 \$	0,00 \$	10 245,00 \$
Coûts des installations policières	18 646,00 \$	17 212,00 \$	0,00 \$	35 858,00 \$
Dépenses administratives	38 206,00 \$	35 267,00 \$	0,00 \$	73 473,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	31 965,00 \$	29 506,00 \$	0,00 \$	61 471,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	7 104,00 \$	6 557,00 \$	0,00 \$	13 661,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	3 996,00 \$	3 688,00 \$	0,00 \$	7 684,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	13 318,00 \$	12 294,00 \$	0,00 \$	25 612,00 \$
Équipement policier	11 099,00 \$	10 245,00 \$	0,00 \$	21 344,00 \$
Formation et recrutement	7 547,00 \$	6 967,00 \$	0,00 \$	14 514,00 \$
Frais juridiques	1 776,00 \$	1 639,00 \$	0,00 \$	3 415,00 \$
Honoraires professionnels	2 663,00 \$	2 459,00 \$	0,00 \$	5 122,00 \$
Organes directeurs de la police	1 332,00 \$	1 230,00 \$	0,00 \$	2 562,00 \$
Salaires et avantages sociaux	349 734,00 \$	322 831,00 \$	0,00 \$	672 565,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	2 131,00 \$	1 967,00 \$	0,00 \$	4 098,00 \$
Sous-total – En espèce	494 844,00 \$	456 780,00 \$	0,00 \$	951 624,00 \$
Dépenses totales :	494 844,00 \$	456 780,00 \$	0,00 \$	951 624,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinni

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	508 453,00 \$
Gouvernement du Québec	469 341,00 \$
Sous-total – En espèce	977 794,00 \$
Total du financement gouvernemental	977 794,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	977 794,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinni

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	5 474,00 \$	5 053,00 \$	0,00 \$	10 527,00 \$
Coûts des installations policières	19 159,00 \$	17 685,00 \$	0,00 \$	36 844,00 \$
Dépenses administratives	39 257,00 \$	36 237,00 \$	0,00 \$	75 494,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	32 844,00 \$	30 317,00 \$	0,00 \$	63 161,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	7 299,00 \$	6 738,00 \$	0,00 \$	14 037,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	4 105,00 \$	3 790,00 \$	0,00 \$	7 895,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	13 684,00 \$	12 632,00 \$	0,00 \$	26 316,00 \$
Équipement policier	11 404,00 \$	10 527,00 \$	0,00 \$	21 931,00 \$
Formation et recrutement	7 755,00 \$	7 158,00 \$	0,00 \$	14 913,00 \$
Frais juridiques	1 825,00 \$	1 684,00 \$	0,00 \$	3 509,00 \$
Honoraires professionnels	2 737,00 \$	2 526,00 \$	0,00 \$	5 263,00 \$
Organes directeurs de la police	1 369,00 \$	1 263,00 \$	0,00 \$	2 632,00 \$
Salaires et avantages sociaux	359 351,00 \$	331 710,00 \$	0,00 \$	691 061,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	2 190,00 \$	2 021,00 \$	0,00 \$	4 211,00 \$
Sous-total – En espèce	508 453,00 \$	469 341,00 \$	0,00 \$	977 794,00 \$
Dépenses totales :	508 453,00 \$	469 341,00 \$	0,00 \$	977 794,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinni

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	522 435,00 \$
Gouvernement du Québec	482 248,00 \$
Sous-total – En espèce	1 004 683,00 \$
Total du financement gouvernemental	1 004 683,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	1 004 683,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinni

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	5 624,00 \$	5 192,00 \$	0,00 \$	10 816,00 \$
Coûts des installations policières	19 686,00 \$	18 171,00 \$	0,00 \$	37 857,00 \$
Dépenses administratives	40 336,00 \$	37 234,00 \$	0,00 \$	77 570,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	33 747,00 \$	31 151,00 \$	0,00 \$	64 898,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	7 500,00 \$	6 923,00 \$	0,00 \$	14 423,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	4 218,00 \$	3 894,00 \$	0,00 \$	8 112,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	14 061,00 \$	12 979,00 \$	0,00 \$	27 040,00 \$
Équipement policier	11 718,00 \$	10 816,00 \$	0,00 \$	22 534,00 \$
Formation et recrutement	7 968,00 \$	7 355,00 \$	0,00 \$	15 323,00 \$
Frais juridiques	1 875,00 \$	1 730,00 \$	0,00 \$	3 605,00 \$
Honoraires professionnels	2 812,00 \$	2 596,00 \$	0,00 \$	5 408,00 \$
Organes directeurs de la police	1 406,00 \$	1 298,00 \$	0,00 \$	2 704,00 \$
Salaires et avantages sociaux	369 234,00 \$	340 832,00 \$	0,00 \$	710 066,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	2 250,00 \$	2 077,00 \$	0,00 \$	4 327,00 \$
Sous-total – En espèce	522 435,00 \$	482 248,00 \$	0,00 \$	1 004 683,00 \$
Dépenses totales :	522 435,00 \$	482 248,00 \$	0,00 \$	1 004 683,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinni

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	536 802,00 \$
Gouvernement du Québec	495 510,00 \$
Sous-total – En espèce	1 032 312,00 \$
Total du financement gouvernemental	1 032 312,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	1 032 312,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinni

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	5 779,00 \$	5 334,00 \$	0,00 \$	11 113,00 \$
Coûts des installations policières	20 227,00 \$	18 671,00 \$	0,00 \$	38 898,00 \$
Dépenses administratives	41 446,00 \$	38 257,00 \$	0,00 \$	79 703,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	34 675,00 \$	32 008,00 \$	0,00 \$	66 683,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	7 706,00 \$	7 114,00 \$	0,00 \$	14 820,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	4 334,00 \$	4 001,00 \$	0,00 \$	8 335,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	14 448,00 \$	13 336,00 \$	0,00 \$	27 784,00 \$
Équipement policier	12 040,00 \$	11 114,00 \$	0,00 \$	23 154,00 \$
Formation et recrutement	8 187,00 \$	7 557,00 \$	0,00 \$	15 744,00 \$
Frais juridiques	1 926,00 \$	1 778,00 \$	0,00 \$	3 704,00 \$
Honoraires professionnels	2 890,00 \$	2 667,00 \$	0,00 \$	5 557,00 \$
Organes directeurs de la police	1 445,00 \$	1 333,00 \$	0,00 \$	2 778,00 \$
Salaires et avantages sociaux	379 387,00 \$	350 206,00 \$	0,00 \$	729 593,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	2 312,00 \$	2 134,00 \$	0,00 \$	4 446,00 \$
Sous-total – En espèce	536 802,00 \$	495 510,00 \$	0,00 \$	1 032 312,00 \$
Dépenses totales :	536 802,00 \$	495 510,00 \$	0,00 \$	1 032 312,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinni

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	551 565,00 \$
Gouvernement du Québec	509 136,00 \$
Sous-total – En espèce	1 060 701,00 \$
Total du financement gouvernemental	1 060 701,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	1 060 701,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinni

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	5 938,00 \$	5 481,00 \$	0,00 \$	11 419,00 \$
Coûts des installations policières	20 783,00 \$	19 185,00 \$	0,00 \$	39 968,00 \$
Dépenses administratives	42 585,00 \$	39 310,00 \$	0,00 \$	81 895,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	35 629,00 \$	32 888,00 \$	0,00 \$	68 517,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	7 919,00 \$	7 309,00 \$	0,00 \$	15 228,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	4 453,00 \$	4 111,00 \$	0,00 \$	8 564,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	14 845,00 \$	13 703,00 \$	0,00 \$	28 548,00 \$
Équipement policier	12 371,00 \$	11 420,00 \$	0,00 \$	23 791,00 \$
Formation et recrutement	8 412,00 \$	7 765,00 \$	0,00 \$	16 177,00 \$
Frais juridiques	1 979,00 \$	1 827,00 \$	0,00 \$	3 806,00 \$
Honoraires professionnels	2 969,00 \$	2 741,00 \$	0,00 \$	5 710,00 \$
Organes directeurs de la police	1 484,00 \$	1 370,00 \$	0,00 \$	2 854,00 \$
Salaires et avantages sociaux	389 823,00 \$	359 833,00 \$	0,00 \$	749 656,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	2 375,00 \$	2 193,00 \$	0,00 \$	4 568,00 \$
Sous-total – En espèce	551 565,00 \$	509 136,00 \$	0,00 \$	1 060 701,00 \$
Dépenses totales :	551 565,00 \$	509 136,00 \$	0,00 \$	1 060 701,00 \$

ANNEXE D
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

État de Fonds non Dépensés Approuvés									
Identification du dossier (numéro de projet, région,....autre)	Nom du Bénéficiaire	Titre du Projet / Programme	Type du Financement						
0	0	0	Contribution						
Résumé du Fonds non dépensés approuvés	Exercice Financier en cours		Exercice Financier Précédents						
	20XX-20XX	0.00	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX
Montant Total									
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités	Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulés à ce jour	Solde		
	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total Dépenses									
<i>Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé</i>									
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.									
Signature :					Date:				
(Nom en lettres moulées et signature)									
Attestation de l'agent de programme									
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.									
Signature :					Date:				
(Nom en lettres moulées et signature)									
Notes:									
* Amortissement (non permis) Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.									

AVENANT NUMÉRO 3

À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DANS LA COMMUNAUTÉ D'ABITIBIWINI POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2028

ENTRE : **LE CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINI,**
représenté par la cheffe
(ci-après appelé le « Conseil »)

ET : **SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**
représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
(ci-après appelé le « Canada »)

ET : **LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable
des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre
responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne,
agissant respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le
secrétaire général associé aux Relations avec les Premières Nations et les
Inuit et le secrétaire général associé aux Relations canadiennes (ci-après
appelé le « Québec »)

(ci-après collectivement appelés les « Parties »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les Parties ont conclu, le 24 septembre 2018, l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinini pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028 (ci-après appelée l'« Entente »);

ATTENDU QUE, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin de soutenir la stabilisation de la prestation des services policiers;

ATTENDU QUE cette modification vise notamment à augmenter le budget opérationnel du Corps de police d'Abitibiwinini à partir de l'exercice financier 2022-2023;

ATTENDU QUE cette modification vise également à accorder une contribution supplémentaire relative à l'ajout de deux (2) policiers additionnels pour la prestation des services policiers;

PAR CONSÉQUENT, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le paragraphe 2.1.2 de l'Entente est remplacé par ce qui suit :
 - 2.1.2 Le corps de police est constitué, pour l'exercice financier 2018-2019, d'un effectif minimum de quatre (4) policiers (postes équivalents temps complet). À compter de l'exercice financier 2022-2023 et pour les suivants à la présente entente, le corps de police sera constitué d'un effectif minimum de six (6) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police.

Le corps de police est assisté, dans son travail, par le personnel de soutien requis.

4. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :

- b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :
 - 500 000 \$ pour l'exercice financier 2018-2019;
 - 513 750 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;
 - 566 878 \$ pour l'exercice financier 2020-2021, dont un montant maximum de 39 000 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;
 - 647 435 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, dont un montant maximum de 105 040 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;
 - 926 155 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;
 - 951 624 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;
 - 977 794 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;
 - 1 004 683 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;
 - 1 032 312 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;
 - 1 060 701 \$ pour l'exercice financier 2027-2028;
- totalisant 8 181 332 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

5. Les sous-paragraphe 4.2.2 e), f), g), h), i) et j) de l'Entente sont remplacés par les suivants :

- e) Pour l'exercice financier 2022-2023 :
 - 481 601 \$ pour le Canada;
 - 444 554 \$ pour le Québec.
- f) Pour l'exercice financier 2023-2024 :
 - 494 844 \$ pour le Canada;
 - 456 780 \$ pour le Québec.
- g) Pour l'exercice financier 2024-2025 :
 - 508 453 \$ pour le Canada;
 - 469 341 \$ pour le Québec.
- h) Pour l'exercice financier 2025-2026 :
 - 522 435 \$ pour le Canada;
 - 482 248 \$ pour le Québec.
- i) Pour l'exercice financier 2026-2027 :
 - 536 802 \$ pour le Canada;
 - 495 510 \$ pour le Québec.
- j) Pour l'exercice financier 2027-2028 :
 - 551 565 \$ pour le Canada;
 - 509 136 \$ pour le Québec.

6. Les exercices financiers de 2022-2023 à 2027-2028 de l'Annexe A de l'Entente sont remplacés par l'Annexe A jointe au présent avenant.

7. Le paragraphe 4.5.1 est remplacé par le suivant :

4.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :

- a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, le Conseil peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19, à condition que le financement ait été avancé et que le Conseil propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, le Conseil doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;
- b) L'avis doit décrire comment le Conseil prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;
- c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 4.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 4.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à

l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec.

8. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.
9. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.
10. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.
11. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,

LA CHEFFE

signé le

POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,

LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM
PROGRAMMES DES SERVICES DE POLICE
AUTOCHTONES
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,



LE SOUS-MINISTRE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-03-23

signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS
ET LES INUIT

2023-03-27

signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS CANADIENNES

2023-03-24

signé le

Annexe A
Budget du corps de police

Revenus pour l'exercice financier 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinni

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	481 601,00 \$
Gouvernement du Québec	444 554,00 \$
Sous-total – En espèce	926 155,00 \$
Total du financement gouvernemental	926 155,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	926 155,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinni

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	5 185,00 \$	4 786,00 \$	0,00 \$	9 971,00 \$
Coûts des installations policières	18 147,00 \$	16 751,00 \$	0,00 \$	34 898,00 \$
Dépenses administratives	37 184,00 \$	34 323,00 \$	0,00 \$	71 507,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	31 110,00 \$	28 716,00 \$	0,00 \$	59 826,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	6 913,00 \$	6 382,00 \$	0,00 \$	13 295,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	3 889,00 \$	3 589,00 \$	0,00 \$	7 478,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	12 962,00 \$	11 965,00 \$	0,00 \$	24 927,00 \$
Équipement policier	10 802,00 \$	9 971,00 \$	0,00 \$	20 773,00 \$
Formation et recrutement	7 346,00 \$	6 780,00 \$	0,00 \$	14 126,00 \$
Frais juridiques	1 728,00 \$	1 596,00 \$	0,00 \$	3 324,00 \$
Honoraires professionnels	2 592,00 \$	2 393,00 \$	0,00 \$	4 985,00 \$
Organes directeurs de la police	1 296,00 \$	1 197,00 \$	0,00 \$	2 493,00 \$
Salaires et avantages sociaux	340 373,00 \$	314 191,00 \$	0,00 \$	654 564,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	2 074,00 \$	1 914,00 \$	0,00 \$	3 988,00 \$
Sous-total – En espèce	481 601,00 \$	444 554,00 \$	0,00 \$	926 155,00 \$
Dépenses totales :	481 601,00 \$	444 554,00 \$	0,00 \$	926 155,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinni

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	494 844,00 \$
Gouvernement du Québec	456 780,00 \$
Sous-total – En espèce	951 624,00 \$
Total du financement gouvernemental	951 624,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	951 624,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinni

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	5 327,00 \$	4 918,00 \$	0,00 \$	10 245,00 \$
Coûts des installations policières	18 646,00 \$	17 212,00 \$	0,00 \$	35 858,00 \$
Dépenses administratives	38 206,00 \$	35 267,00 \$	0,00 \$	73 473,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	31 965,00 \$	29 506,00 \$	0,00 \$	61 471,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	7 104,00 \$	6 557,00 \$	0,00 \$	13 661,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	3 996,00 \$	3 688,00 \$	0,00 \$	7 684,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	13 318,00 \$	12 294,00 \$	0,00 \$	25 612,00 \$
Équipement policier	11 099,00 \$	10 245,00 \$	0,00 \$	21 344,00 \$
Formation et recrutement	7 547,00 \$	6 967,00 \$	0,00 \$	14 514,00 \$
Frais juridiques	1 776,00 \$	1 639,00 \$	0,00 \$	3 415,00 \$
Honoraires professionnels	2 663,00 \$	2 459,00 \$	0,00 \$	5 122,00 \$
Organes directeurs de la police	1 332,00 \$	1 230,00 \$	0,00 \$	2 562,00 \$
Salaires et avantages sociaux	349 734,00 \$	322 831,00 \$	0,00 \$	672 565,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	2 131,00 \$	1 967,00 \$	0,00 \$	4 098,00 \$
Sous-total – En espèce	494 844,00 \$	456 780,00 \$	0,00 \$	951 624,00 \$
Dépenses totales :	494 844,00 \$	456 780,00 \$	0,00 \$	951 624,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinni

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	508 453,00 \$
Gouvernement du Québec	469 341,00 \$
Sous-total – En espèce	977 794,00 \$
Total du financement gouvernemental	977 794,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	977 794,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinni

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	5 474,00 \$	5 053,00 \$	0,00 \$	10 527,00 \$
Coûts des installations policières	19 159,00 \$	17 685,00 \$	0,00 \$	36 844,00 \$
Dépenses administratives	39 257,00 \$	36 237,00 \$	0,00 \$	75 494,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	32 844,00 \$	30 317,00 \$	0,00 \$	63 161,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	7 299,00 \$	6 738,00 \$	0,00 \$	14 037,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	4 105,00 \$	3 790,00 \$	0,00 \$	7 895,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	13 684,00 \$	12 632,00 \$	0,00 \$	26 316,00 \$
Équipement policier	11 404,00 \$	10 527,00 \$	0,00 \$	21 931,00 \$
Formation et recrutement	7 755,00 \$	7 158,00 \$	0,00 \$	14 913,00 \$
Frais juridiques	1 825,00 \$	1 684,00 \$	0,00 \$	3 509,00 \$
Honoraires professionnels	2 737,00 \$	2 526,00 \$	0,00 \$	5 263,00 \$
Organes directeurs de la police	1 369,00 \$	1 263,00 \$	0,00 \$	2 632,00 \$
Salaires et avantages sociaux	359 351,00 \$	331 710,00 \$	0,00 \$	691 061,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	2 190,00 \$	2 021,00 \$	0,00 \$	4 211,00 \$
Sous-total – En espèce	508 453,00 \$	469 341,00 \$	0,00 \$	977 794,00 \$
Dépenses totales :	508 453,00 \$	469 341,00 \$	0,00 \$	977 794,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinni

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	522 435,00 \$
Gouvernement du Québec	482 248,00 \$
Sous-total – En espèce	1 004 683,00 \$
Total du financement gouvernemental	1 004 683,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	1 004 683,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinni

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	5 624,00 \$	5 192,00 \$	0,00 \$	10 816,00 \$
Coûts des installations policières	19 686,00 \$	18 171,00 \$	0,00 \$	37 857,00 \$
Dépenses administratives	40 336,00 \$	37 234,00 \$	0,00 \$	77 570,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	33 747,00 \$	31 151,00 \$	0,00 \$	64 898,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	7 500,00 \$	6 923,00 \$	0,00 \$	14 423,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	4 218,00 \$	3 894,00 \$	0,00 \$	8 112,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	14 061,00 \$	12 979,00 \$	0,00 \$	27 040,00 \$
Équipement policier	11 718,00 \$	10 816,00 \$	0,00 \$	22 534,00 \$
Formation et recrutement	7 968,00 \$	7 355,00 \$	0,00 \$	15 323,00 \$
Frais juridiques	1 875,00 \$	1 730,00 \$	0,00 \$	3 605,00 \$
Honoraires professionnels	2 812,00 \$	2 596,00 \$	0,00 \$	5 408,00 \$
Organes directeurs de la police	1 406,00 \$	1 298,00 \$	0,00 \$	2 704,00 \$
Salaires et avantages sociaux	369 234,00 \$	340 832,00 \$	0,00 \$	710 066,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	2 250,00 \$	2 077,00 \$	0,00 \$	4 327,00 \$
Sous-total – En espèce	522 435,00 \$	482 248,00 \$	0,00 \$	1 004 683,00 \$
Dépenses totales :	522 435,00 \$	482 248,00 \$	0,00 \$	1 004 683,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinni

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	536 802,00 \$
Gouvernement du Québec	495 510,00 \$
Sous-total – En espèce	1 032 312,00 \$
Total du financement gouvernemental	1 032 312,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	1 032 312,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinni

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	5 779,00 \$	5 334,00 \$	0,00 \$	11 113,00 \$
Coûts des installations policières	20 227,00 \$	18 671,00 \$	0,00 \$	38 898,00 \$
Dépenses administratives	41 446,00 \$	38 257,00 \$	0,00 \$	79 703,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	34 675,00 \$	32 008,00 \$	0,00 \$	66 683,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	7 706,00 \$	7 114,00 \$	0,00 \$	14 820,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	4 334,00 \$	4 001,00 \$	0,00 \$	8 335,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	14 448,00 \$	13 336,00 \$	0,00 \$	27 784,00 \$
Équipement policier	12 040,00 \$	11 114,00 \$	0,00 \$	23 154,00 \$
Formation et recrutement	8 187,00 \$	7 557,00 \$	0,00 \$	15 744,00 \$
Frais juridiques	1 926,00 \$	1 778,00 \$	0,00 \$	3 704,00 \$
Honoraires professionnels	2 890,00 \$	2 667,00 \$	0,00 \$	5 557,00 \$
Organes directeurs de la police	1 445,00 \$	1 333,00 \$	0,00 \$	2 778,00 \$
Salaires et avantages sociaux	379 387,00 \$	350 206,00 \$	0,00 \$	729 593,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	2 312,00 \$	2 134,00 \$	0,00 \$	4 446,00 \$
Sous-total – En espèce	536 802,00 \$	495 510,00 \$	0,00 \$	1 032 312,00 \$
Dépenses totales :	536 802,00 \$	495 510,00 \$	0,00 \$	1 032 312,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinni

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	551 565,00 \$
Gouvernement du Québec	509 136,00 \$
Sous-total – En espèce	1 060 701,00 \$
Total du financement gouvernemental	1 060 701,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	1 060 701,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Abitibiwinni

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	5 938,00 \$	5 481,00 \$	0,00 \$	11 419,00 \$
Coûts des installations policières	20 783,00 \$	19 185,00 \$	0,00 \$	39 968,00 \$
Dépenses administratives	42 585,00 \$	39 310,00 \$	0,00 \$	81 895,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	35 629,00 \$	32 888,00 \$	0,00 \$	68 517,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	7 919,00 \$	7 309,00 \$	0,00 \$	15 228,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	4 453,00 \$	4 111,00 \$	0,00 \$	8 564,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	14 845,00 \$	13 703,00 \$	0,00 \$	28 548,00 \$
Équipement policier	12 371,00 \$	11 420,00 \$	0,00 \$	23 791,00 \$
Formation et recrutement	8 412,00 \$	7 765,00 \$	0,00 \$	16 177,00 \$
Frais juridiques	1 979,00 \$	1 827,00 \$	0,00 \$	3 806,00 \$
Honoraires professionnels	2 969,00 \$	2 741,00 \$	0,00 \$	5 710,00 \$
Organes directeurs de la police	1 484,00 \$	1 370,00 \$	0,00 \$	2 854,00 \$
Salaires et avantages sociaux	389 823,00 \$	359 833,00 \$	0,00 \$	749 656,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	2 375,00 \$	2 193,00 \$	0,00 \$	4 568,00 \$
Sous-total – En espèce	551 565,00 \$	509 136,00 \$	0,00 \$	1 060 701,00 \$
Dépenses totales :	551 565,00 \$	509 136,00 \$	0,00 \$	1 060 701,00 \$

**ANNEXE D
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

État des flux de trésorerie																			
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)		Nom du Bénéficiaire						Titre du Projet / Programme						Type du Financement			Exercice Financier		
REVENUS		Revenu cumulé Trimestre 1 / Période 1			Revenu cumulé Trimestre 2 / Période 2			Revenu cumulé Trimestre 3 / Période 3			Revenu cumulé Trimestre 4 / Période 4			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Total Exercice Financier Cumul Cumul trimestriel / Valeur pour la période		
Sources de Financement	Total Financement	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Dépenses réelles	Solde de surplus	Total Revenus prévus	Total Revenus réels	Solde restant du Financement
Financement de Sécurité publique Canada	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autre financement public (provincial, municipal ou territorial)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres sources de financement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00
Total des fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent	0.00	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00
Financement total sous l'Entente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
																	% Cumul approuvée par SP	n/a	
																	% Cumul réel de SP	n/a	
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités		Dépenses Cumulées Trimestre 1 / Période 1 0			Dépenses Cumulées Trimestre 2 / Période 2 0			Dépenses Cumulées Trimestre 3 / Période 3 0			Dépenses Cumulées Trimestre 4 / Période 4 0			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Dépenses Cumulées Total Exercice Financier		
	Total Financement	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Total Prévision	Cumul des Dépenses réelles	Solde restant du Financement
Total Dépenses	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Commentaires:																			
Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé										Attestation de l'agent de programme									
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification. Le bénéficiaire reconnaît qu'il a encouru un déficit de AJOUTER LE MONTANT au trimestre XXX										J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.									
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)										Signature : (Nom en lettres moulées et signature)									
Date:										Date:									
Notes: * Amortissement (non permis) * Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.																			

ANNEXE D
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

État de Fonds non Dépensés Approuvés								
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)	Nom du Bénéficiaire			Titre du Projet / Programme			Type du Financement	
0	0			0			Contribution	
Résumé du Fonds non dépensés approuvés	Exercice Financier en cours	Exercice Financier Précédents						
	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX
Montant Total	0.00							
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités	Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulés à ce jour	Solde	
Total Dépenses	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé								
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.								
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)						Date:		
Attestation de l'agent de programme								
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.								
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)						Date:		
Notes: * Amortissement (non permis) Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.								